

Il nous paraît important de vous apporter quelques éléments supplémentaires pour apprécier et comprendre pleinement le sens des amendements pour l'enseignement agricole public que vous trouverez dans la deuxième pièce jointe.

1 : dans sa présentation du projet annuel des performances, Mme la DGER, responsable du programme 143 (enseignement technique agricole), débute son exposé en disant « l'enseignement agricole est une composante essentielle du service public national d'éducation et de formation. » Or, l'enseignement agricole est composé majoritairement d'établissements privés qui ne sont pas des composantes du service public. Le code rural distingue le public et le privé dans deux articles différents.

Seuls les établissements publics agricoles sont des composantes du service public et ce sont malheureusement ces derniers qui souffrent le plus des restrictions budgétaires.

L'amalgame volontairement entretenu par le ministère de l'agriculture permet de faire supporter aux seuls établissements publics des actions qui profitent aussi au privé dans le programme 143 commun public/privé. VOIR amendement 6

2 : dans la présentation des crédits et dépenses, action 01 « enseignement public » titre 2 « dépenses des personnels », on note une augmentation de plus de 3 millions d'euros par rapport à l'an dernier (3 690 832).

Il est important de préciser qu'elle peut en partie s'expliquer par le transfert et intégration dans le public d'un lycée privé horticole et couvre les dépenses des personnels intégrés dans le corps des titulaires de l'enseignement public.

3 : les 22 emplois d'administratifs supprimés le sont exclusivement dans l'enseignement public (ces catégories dans le privé ne sont pas sur des crédits d'État). Suite à la RGPD, le ministre de l'agriculture de l'époque M.Bruno Lemaire avait mis un frein aux suppressions de ces catégories estimant que les services ne pourraient plus fonctionner avec des emplois en moins.

Aujourd'hui, quelques dizaines d'années après, ces services sont à nouveau amputés alors que charge de travail n'est pas moins importante, bien au contraire. Les établissements publics vont être au bord de la rupture.